



## REGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE DANSE ZIG ZAG SAISON 2023/2024

Les cours auront lieu du lundi 18 septembre 2023 au samedi 22 juin 2024. Soit 32 semaines de cours. Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

Pour les inscriptions au trimestre, les dates sont les suivantes :

TRIMESTRE 1 : du lundi 18 septembre au samedi 23 décembre 2023

TRIMESTRE 2 : du lundi 8 janvier au samedi 30 mars 2024

TRIMESTRE 3 : du lundi 1er avril au samedi 22 juin 2024

Le paiement des cours s'effectue avant le début des cours (avant le 17 septembre pour le forfait Annuel) (avant chaque début de trimestre pour le forfait Trimestre) , à tout moment de l'année pour la formule à la carte (sous réserve des places disponibles).

Pour le paiement du forfait annuel en 5 fois les 5 chèques sont à remettre au moment de l'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt ou en cas d'absence prolongée de l'élève à tout moment de la saison, qu'elle qu'en soit la raison, qu'il s'agisse d'un engagement à l'année, au trimestre ou à la carte. Le paiement en 5 fois pour les inscriptions à un forfait annuel correspond à une facilité de paiement accordée aux personnes qui souhaitent en bénéficier, les sommes restent dûes à l'école dès la confirmation de l'inscription, les chèques établis ne peuvent en aucun cas être restitués en cours d'année..

Les cours s'effectuent en chaussettes, chaussons ou pieds nus. Pour les cours de HipHop prévoir une paire de chaussures de sport exclusivement réservé à un usage intérieur (à ranger dans un sac et à mettre au studio)

Les élèves doivent se présenter en cours cheveux attachés.

Pour la tenue, s'adresser directement aux professeurs.

Pour le bon déroulement des cours, les élèves doivent respecter les horaires (prévoir une arrivée un peu avant le cours, le temps de se préparer ).

Il est interdit de prendre des photos ou des vidéos des cours sans autorisation des professeurs et de la direction de l'école.

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de 3 mois à compter de la date d'inscription de l'élève est obligatoire.

La direction de l'école de danse et les professeurs ne pourront être tenus responsable de tout dommage corporel en cas de la non-présentation de ce certificat, l'élève en assumera seul les conséquences éventuelles.

### DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre des cours, stages ou spectacles, des photos ou vidéos des élèves peuvent être prises à des fins d'illustration des supports de communication de l'école. Les élèves donnent tacitement, par leur signature en bas de ce formulaire, l'autorisation de pouvoir utiliser leur image dans ce cadre uniquement.

L'école décline toute responsabilité en cas de vols ou de détérioration d'effets personnels au sein des locaux.

La direction de l'école et les professeurs sont responsables des élèves uniquement pendant les cours à l'intérieur des locaux.

Je soussigné(e), .....  
certifie avoir lu le règlement intérieur et l'accepte.

Date .....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" (responsable légal pour l'élève mineur)